

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2006540	Date d'inspection Le 28 juin 2023
Nom de l'établissement Le Club Anna Malenfant 2		Numéro de téléphone (506) 383-8470
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	28 juin 2023	28 juin 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que les codes d'absence de deux enfants ne sont pas indiqués sur le registre de présence. Lors de l'inspection, l'administratrice a été en mesure d'inscrire les raisons d'absence sur le registre de présence quotidienne. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé le dîner, une activité guidée de jardinage, les jeux libres à l'intérieur et la collation. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice pour s'assurer que les roches soient redistribuées afin que la surface protectrice soit égalisée dessous l'équipement fixe. Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 juin 2023

Date

original signé par
Sylvette Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juin 2023

Date